



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080086

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11617
N/REF : 2/08/2026 1H00 C:004960 I:23491
V/REF : Contrat N°011617 du 05/08/2019

Asl Plaza Gabriel
C/O CABINET COGERIM-RIVOIRE
4, BOULEVARD JULES FAVRE
69006 LYON

IMMEUBLE : ASL PLAZA GABRIEL
6 a 8 RUE DES EMERAUDES (F)
G-127, THIERS/4-6-8 BELLECOMBE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N6/ 8- CONTACTER POUR LES ACCES SUR PLACE LE CONSEIL SYNDICAL ET
MME LAGET (GESTIONNAIRE) -TEL.04 82837005

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme S. MEILLANT

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 3 POMPES DE RELEVAGE

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1}) \text{ Identifiant } 001565183$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHT-revTS1' : Dernier du meme indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 158,72

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2019 Valeur : 124,6
Mois de l'indice de révision : 08/2025 Valeur : 145,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080086

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 3 pompe(s) de relevage	1/AN	181,57	181,57
TOTAL H.T.				181,57
T.V.A. a 10,00%				18,15
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>199,72</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.